

## **Compte rendu de la séance du 09 septembre 2020**

Secrétaire(s) de la séance:

Benjamin RENARD

### **Ordre du jour:**

1- Modification du Budget Primitif 2020

2- Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

Décision Modificative ( DE 2020 241)

Président : SOLANS Thomas

Secrétaire : RENARD Benjamin

Présents :

Monsieur Thomas SOLANS, Madame Christelle RAVERDY, Monsieur Benjamin RENARD, Madame Lydie GAIATTO, Monsieur Xavier GRENIER, Monsieur Frédéric IBERT, Madame Ariane RIADO

Excusés :

Absents :

Madame Christine DUFAIT, Monsieur Michel RODRIGUEZ, Madame Marlène SERRANO

Réprésentés :

Mademoiselle Agnès CANER par Madame Ariane RIADO

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de Fonctionnement : 023(042) Virement à la section investissement :  
84084.07

Recettes de Fonctionnement : 002 Résultat de fonctionnement reporté : 84084.07

Dépenses d'Investissement : 001 Solde d'exécution section d'investissement :  
14760.73

: 2131 Bâtiments publics : 84084.07

Recettes d'Investissement : 021(040) Virement de la section de fonctionnement :  
84084.07

: 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 14760.73

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à COURPIAC, les jour, mois et an que de dessus.

Le Maire,  
Thomas SOLANS.